



LOU CANT DE L'AUBO

Bulletin trimestriel de Saint Sauveur de Cruzières

N°44 Juillet 2022

Le bulletin est édité par la municipalité de
St Sauveur de Cruzières. ☎ 04 75 39 30 55
mairie.saintsauveurdecruzières@wanadoo.fr
Site Internet : www.saintsauveurdecruzières.fr
Facebook : [Commune de Saint Sauveur de Cruzières](https://www.facebook.com/Commune.de.Saint.Sauveur.de.Cruzières)
Chargés de communication :
FAIVRE Catherine, CARRERES Thierry

Naissance

DEFRAEYE Nathan, Jean-Louis, Thierry
Né le 14/05/2022 à Alès.
Tous nos vœux de bonheur au bébé et félicitations à ses
parents, Céline et Loïc.

Décès

MARTINEZ Danielle, Georgette, décédée à St Sauveur de
Cruzières, le 01/04/2022, résidant à L'Eyrole.
CHAMPETIER Georges, Lucien, décédé à Alès, le
25/04/2022, domicilié à Lavabre.
EYMARD André, François, Joseph, décédé à St Sauveur
de Cruzières, le 05/05/2022, domicilié route de Bessas.
Nous adressons nos sincères condoléances et toute notre
sympathie à ces familles dans la peine.

Rappel des heures d'ouverture
de la Mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9 h à 12 h
Mardi, jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30
En dehors de ces horaires, vous pouvez téléphoner
au
04.75.39.30.55

et laisser votre message qui sera traité dans les
meilleurs délais.

Offre d'emploi Agent technique

CDD de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2022
Contrat de 28 h par semaine (sur 4 jours de 7 heures)
Espaces verts, conduite d'engins, bâtiments communaux, entretien STEP, petite maçonnerie...
Profil du poste :
Expériences dans les domaines cités ci-dessus.
Merci de faire parvenir vos CV et lettre de motivation à la Mairie avant le 15 Juillet 2022.

Offre d'emploi Agent polyvalent

CDD de 1 an à compter du 22 août 2022
Contrat de 24 h par semaine annualisées (sur 4 jours lundi mardi jeudi vendredi)
Entretien des bâtiments communaux, garderie extra scolaire et assistance aux enseignantes.
Profil du poste :
CAP petite enfance avec à minima une expérience d'ATSEM
Merci de faire parvenir vos CV et lettre de motivation à la Mairie avant le 15 juillet 2022.

Agenda des festivités

Mardi 12 juillet	Commission Patrimoine	18 h 00 visite guidée de la commune, RDV à 18 h devant la boulangerie
Vendredi 15 juillet	Les Joyeux Marcassins	22 h 30 bal
Samedi 16 juillet	Les Joyeux Marcassins	13 h 00 repas 15 h 00 concours de boules 22 h 30 bal
Samedi 30 juillet	Eveil Sportif	Bal
Dimanche 31 juillet	Eveil Sportif	Concours de pétanque matin et après-midi, repas le soir
Samedi 13 août	Les Joyeux Marcassins	19 h 00 apéro chantant avec le RICOUNE 22 h 30 bal : soirée mousse
Mercredi 7 Septembre	La Boule de la Clayse	9 h 00 challenge Henri LAFFONT réservé aux licenciés (vétérans)
Samedi 10 Septembre	Commission Culture	Exposition artistes et artistes amateurs, salle polyculturelle
Dimanche 11 Septembre	Commission Culture	Exposition artistes et artistes amateurs, salle polyculturelle

Commission Culture

Nous vous rappelons que la commission culture renouvelle l'exposition à la salle polyculturelle. Tous les artistes amateurs ou professionnels de la commune et des alentours pourront exposer leurs œuvres et montrer leur talent. Pensez à nous concocter de jolies créations pour le plaisir de tous. Tous les objets d'art et d'artisanat sont les bienvenus : peinture, sculpture, dessins, poèmes, nouvelles, photos, tissu, laine, bois, fer forgé, scrapbooking, cartonnage et bien d'autres.

Cette manifestation sera animée par quelques pièces de théâtre. La commission culture souhaiterait que les artistes musiciens, chanteurs... présentent également leur talent lors de ces journées.

Pour participer, il suffit de s'inscrire en mairie avant le 20 août, par téléphone au 04.75.39.30.55

ou par courriel : mairie.saintsauveurdecruzieres@wanadoo.fr

La commission culture remercie par avance les artistes de leur participation à cette seconde édition.

Venez nombreux admirer les œuvres des créateurs ! Catherine FAIVRE

Repas des aînés

Ce samedi 11 juin 2022 a eu lieu le repas des aînés où 55 convives se sont retrouvés afin de partager un bon moment de convivialité ainsi qu'un repas préparé et servi par Monsieur Fratellini, traiteur "le petit bedon" à St Gervais.

Rdv est pris pour l'an prochain au printemps pour la continuité de ces journées de rencontre.

Entre temps sera proposé un après midi récréatif au moment de la semaine bleue.

Corinne DELAUZUN



Ecoles

Comme convenu, l'école privée Sainte Jeanne d'Arc cessera son activité au mois de juillet, et la classe passera publique dès la rentrée de septembre 2022. En parallèle, les travaux de terrassement de la nouvelle école ont démarré le 7 juin, pour une livraison prévue pour la rentrée 2023/2024. Dans l'attente de la finalisation de ce projet, les locaux actuels de l'école des petits restent à la disposition de la commune.

Corinne DELAUZUN



Ecole des grands



Cette année scolaire, sur le thème de la découverte des cultures du monde, a été ponctuée de quelques sorties et interventions grâce aux subventions de la mairie, grâce à l'investissement de l'association des parents d'élèves, grâce aux bénévoles de la bibliothèque et aux parents.

L'exposition des élèves à Vogüé a été un moment fort de notre année : les enfants ont appris à travailler ensemble autour d'un projet commun pour réaliser une œuvre d'art que vous pouvez voir à la bibliothèque. C'est dans ce lieu que les enfants avaient déjà exposé leurs œuvres au mois de décembre avec l'école maternelle sur le thème de l'Asie.

Ce travail en collaboration a continué lorsque les enfants ont planté des arbres fruitiers à la ferme Victoria Per Cor, à St Sauveur de Cruzières.

Les enfants ont découvert des rythmes et musiques du monde avec Oriane, professeur de musique à Ardèche musique et danse. Ils montreront ce qu'ils ont appris avec Oriane et les danses mises en place avec Barbara lors du spectacle de l'école le samedi 2 juillet. Ils ont voyagé en Asie le temps d'une journée à la Bamoueraie d'Anduze. Ils ont appris à jouer ensemble lors d'un atelier de jeux géants en bois à la salle polyvalente. C'est dans ce lieu qu'ils ont été initiés au Manga avec Polly et c'est à l'école qu'ils ont appris l'art de l'origami et de la calligraphie avec Makiko. *Linda ADRIEN*

Bibliothèque

Comme tous les ans la bibliothèque reste ouverte en Juillet et Août. Nous serons heureuses de vous recevoir ainsi que les vacanciers. De nombreuses nouveautés vous attendent.

La bibliothèque est ouverte :

Mercredi : 16 heures - 18 heures

Samedi : 10 heures - 12 heures

Les bénévoles de la bibliothèque de St Sauveur de Cruzières

Association Le Rayon de Soleil

Toutes les activités prévues pour le 2ème trimestre ont été réalisées.

Les dernières étant la Fête des Mères et des Pères le 31 Mai 2022 et le voyage organisé par la Fédération de l'Ardèche aux SAINTES MARIES DE LA MER le 16 Juin 2022.

A présent, nous suspendons nos activités pendant la période des vacances et nous les reprendrons le mardi 13 Septembre 2022.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances à toutes et tous. A bientôt !

Elvira HENNART, Présidente



La Boule de La Claysse



Le boulodrome, renommé Espace Henry LAFFONT, est ouvert du mercredi au dimanche après-midi. Cette année, il y a 106 licenciés, composés de vétérans, séniors, féminines et jeunes. L'école de pétanque accueille 26 jeunes tous les samedis matin de 10 h à 11 h 30. Résultat : Une équipe championne d'Ardèche cadet et 1'équipe vice-championne sont qualifiées pour le championnat de France et 2 équipes iront à la ligue. Félicitations à nos jeunes. La section féminine, se retrouve tous les deuxièmes vendredis du mois pour s'entraîner. Bon été à tous. *Le bureau*



Les Joyeux Marcassins

L'association a souhaité, cette année, renouer avec la tradition en organisant le repas du village. Une centaine de personnes étaient présentes pour déguster le cochon grillé à la broche. Dès le petit matin, les jeunes étaient rassemblés sur la place Joseph Blancher pour préparer ce repas suivi d'un concours de pétanque. Une journée réussie, dans la joie et la bonne humeur.



Association de Chasse Communale

En cette période estivale et, afin d'informer les usagés de la nature, il me paraît opportun de vous donner les indications suivantes. La période de chasse normale démarre le deuxième dimanche de septembre jusqu'au deuxième dimanche du mois de janvier suivant.

Toutefois, le sanglier étant un gibier classé nuisible dans le département, les lois ou arrêtés préfectoraux nous obligent d'exercer une pression de chasse accrue sur ce gibier. Ainsi il peut être chassé tous les jours, à partir du 1er juin et jusqu'au 31 mars de l'année suivante, des dispositions supplémentaires (clôtures, agrainage, tirs d'affût) peuvent être prises. L'objectif principal étant de limiter autant que possible les dégâts aux cultures.

Sur notre commune, afin d'atteindre l'objectif fixé par les autorités de tutelle, tout en assurant la sécurité des autres pratiques en milieu naturel, nous appliquons l'ensemble des dispositions disponibles.

A l'heure actuelle et compte tenu des dégâts aux cultures identifiés, la chasse en battue est pratiquée uniquement les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés, à compter du 15 août et jusqu'à la fin février de l'année suivante.

En période estivale, les battues sont réalisées essentiellement en plaine agricole, et sont terminées vers neuf heures trente. Les chemins principaux sont balisés par des panneaux signalant l'acte de chasse, les chasseurs sont équipés de vêtements orange, les tirs sont obligatoirement fichés.

Hors période estivale, les battues sont réalisées essentiellement en zone boisée (sauf si présence avérée en zone agricole) et le dimanche après midi est bien souvent non chassé.

Ces informations sont purement indicatives et elles n'empêchent aucunement l'accès à la nature à quelque moment que ce soit, pour qui que ce soit, sous réserve de l'autorisation des propriétaires des terrains concernés.

Enfin, pour les adhérents à l'association, je les informe que les cartes de chasse pour la saison 2022/2023, seront distribuées au local chasse le vendredi 1er juillet et le vendredi 12 août de 20h30 à 21h30, la présentation de la validation annuelle du permis de chasser est obligatoire.

Patrick DEJOUX, président de l'ACCA

Dématérialisation de Lou Cant de L'Aubo

Nous vous rappelons que dans un souci de réduction de notre impact écologique, nous proposons aux habitants disposant d'une connexion Internet et qui seraient intéressés, d'envoyer sous forme numérique le petit journal communal. Merci de vous inscrire en envoyant un mail à : cdelauzun.mairiestsauveur@gmail.com, en précisant votre nom, votre quartier ainsi que l'adresse de messagerie sur laquelle vous souhaitez le recevoir (si elle diffère). Ce format dématérialisé pourrait être mis en place cette année. Bien entendu le format papier persistera pour tous ceux qui ne se seront pas manifestés.

Corinne DELAUZUN

Sictoba

L'OPTIMALE, pour une optimisation du traitement des déchets du territoire

Le nom du site est directement inspiré de l'objectif des deux syndicats : gérer de manière optimale les déchets du territoire en les valorisant en nouvelles ressources.

Ainsi, L'Optimale comporte 3 filières de valorisation :

- La production de matières secondaires par le recyclage des plastiques, métaux ferreux et non-ferreux, papiers et cartons, à hauteur de 1 000 tonnes/an
- La production d'un combustible dédié à des chaufferies biomasse pour la valorisation énergétique du bois collecté en déchetteries, à hauteur de 3 500 tonnes/an
- La production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à partir des déchets ménagers pour produire ensuite de l'électricité et de la chaleur, à hauteur de 12 000 tonnes/an.

Les CSR sont des combustibles préparés à partir de déchets et qui sont valorisés comme énergie verte dans des chaudières industrielles ou Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

Pilier du développement durable et de l'économie circulaire locale

Le site, opérationnel depuis mars 2021 et piloté par 5 collaborateurs issus du territoire, traite les déchets des 100 000 habitants des 149 communes du Sud Ardèche, soit 1/3 de la population du département. Il est amené à recevoir chaque année environ 40 000 tonnes de déchets générés par les habitants du territoire. Auparavant ces déchets étaient orientés en centre de stockage.

Grâce aux 3 filières de valorisation de L'Optimale, 40 % minimum de ces déchets seront transformés en nouvelles matières ou en énergie. Ce seront ainsi plus de 16 000 tonnes par an de nouvelles ressources produites, ce qui permettra une économie de ressources naturelles et de la consommation d'énergies fossiles et fera ainsi du site de Lavilledieu le pilier du développement durable et de l'économie circulaire locale de l'Ardèche Méridionale.

Retour sur un chantier d'envergure

Le 19 mars 2018, les deux collectivités en charge du traitement des déchets de l'Ardèche Méridionale, avaient attribué à SUEZ un contrat de délégation de service public d'une durée de 20 ans et d'un chiffre d'affaires cumulé d'un peu plus de 80 millions d'euros. Ce contrat comporte la conception, la construction et la gestion du pôle de valorisation énergie et matières.

La première pierre, posée symboliquement le 28 octobre 2019, marquait le lancement du chantier de construction, pour un montant de 8 millions d'euros financés par SUEZ et assuré par des entreprises locales.

L'Optimale a démarré officiellement le 24 mars 2021, malgré quelques contraintes lors de sa construction : pandémie COVID, réhabilitation des sols liée à l'ancienne activité de ferrailage, particularités géotechniques nécessitant le renforcement des fondations.

Chiffres clés

- Réception de déchets : environ 40 000 tonnes/an :
 - Dont 3 500 tonnes/an de bois
 - 5 000 tonnes/an d'encombrants de déchetteries
 - 30 000 tonnes/an d'ordures ménagères résiduelles
- Prévision de Production de L'Optimale :
 - Matières secondaires : 1 000 tonnes/an
 - CSR : 12 000 tonnes/an
 - CSR biomasse : 3 500 tonnes/an
- Prévision de visites pédagogiques : une centaine de visites par an (à 90 % des scolaires), soit quelques milliers de visiteurs annuels attendus

METRIPOLIS, nouveau centre de tri du SICTOBA

Depuis octobre 2021, les déchets issus des poubelles jaunes du territoire du SICTOBA (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Basse Ardèche) sont triés à Metropolis, un centre de tri commun avec deux autres syndicats : le SYPP (Syndicat des Portes de Provence) et le SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme). Les trois syndicats ont confié la gestion de Metropolis à Veolia. Il trie les déchets de plus de 750 000 habitants de Drôme-Ardèche, ce qui représente environ 150 tonnes d'emballages et papiers chaque jour. Les différents déchets y sont triés mécaniquement et manuellement par tailles, formes et matières. En bout de chaîne, ils sont compactés par matière sous forme de balles (gros cubes) qui sont expédiées vers les filières de recyclage.

Etaient présents : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GARCIA Malorie, GODET Cécile, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, VEZON Gérald, ZAMORA Julie. **Secrétaire de séance :** FAIVRE Catherine

1°) Financement école (Présentation des offres et choix)

3 banques ont été consultées pour ce projet : La Caisse d'Epargne, La Banque Postale et le Crédit Agricole. La Caisse d'Epargne n'a plus d'interlocuteur dans notre secteur et n'a donc pas répondu à l'appel d'offres.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal les propositions de la Banque Postale et du Crédit Agricole qui nous permettront de financer le projet de construction d'une nouvelle école. Il propose :

- Un prêt relais auprès de la Banque Postale d'un montant de 300 000 € remboursable sur 36 mois à compter de la date de versement des fonds, taux fixe de 1,700 %, qui permettra le financement des besoins ponctuels de trésorerie en attente du versement des subventions et du FCTVA. *Délibération votée à 12 voix pour (1 abstention : MOLLARD David)*
- Un prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes d'un montant de 200 000 € sur une durée de 20 ans, au taux fixe de 1,73 %, échéances de remboursement trimestrielles. *Délibération votée à l'unanimité.*

2°) Délibération modificative SDE Quartier La Rivière

Un virement de crédit est nécessaire afin de faire face à une dépense de réseaux d'électrification

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
21534 Réseaux d'électrification	+7 000,00		
2313 Constructions	- 7 000,00		

Délibération votée à l'unanimité.

3°) Adoption du référentiel M 57 (remplace la M 14)

Le référentiel M 57 est amené à remplacer le référentiel M 14 à compter du 1^{er} Janvier 2024. La commune peut anticiper pour appliquer ce référentiel à partir du 1^{er} Janvier 2023.

Les états financiers établis en M 57 apportent une information financière enrichie et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée. Compte tenu de la taille de la commune (moins de 3 500 habitants) le référentiel adopté sera abrégé.

Délibération votée à l'unanimité.

4°) Remboursement subvention département à l'Amicale Laïque (sorties scolaires)

Le Département a versé à la commune la somme de 147 € pour le financement de la sortie patrimoine de l'école publique, au cours de l'année scolaire 2021-2022. L'Amicale Laïque devant régler une partie des dépenses relatives à cette sortie, M. le Maire propose de lui reverser cette somme.

Délibération votée à l'unanimité.

5°) Questions diverses

- Nouvelle organisation des écoles :
 - a) Financement des écoles : à compter du 1^{er} septembre 2022, nous avons 2 écoles publiques. Jusqu'à présent, il était versé une somme forfaitaire par élève. A l'avenir, il est décidé d'accorder un budget de 3 000 € pour les fournitures scolaires et 2 500 € pour les activités et sorties scolaires.
 - b) L'Association du diocèse met à disposition de la commune, à titre gratuit, le bâtiment de l'ancienne école privée. La commune devra assurer le bâtiment et payer les impôts. Il faudra faire un inventaire pour partager le matériel : les objets religieux seront offerts à une école privée d'une commune voisine et la commune reprendra ce qui lui appartient.
 - c) Organisation du personnel : une nouvelle répartition est prévue ; elle devra être révisée dès que la nouvelle école sera en service.
- Planning des élections législatives : le planning est établi pour les 12 et 19 Juin.
- La Communauté de Communes organise « mai à vélo » sur 7 communes dont St Sauveur. C'est un jeu de piste qui permet de faire découvrir le village.
- Panneau Pocket : à l'avenir, les dates des réunions du conseil municipal seront diffusées sur cette application. A ce jour, une centaine de smartphones sont connectés.

Courriers reçus :

- SIG des Cévennes : Notre commune étant adhérente aux services communs SIG (cadastre) et ADS (urbanisme) d'Alès Agglomération, une réunion est prévue à la CDC de St Ambroix afin d'échanger sur les prestations proposées, de faire le point sur la dématérialisation et le logiciel ainsi que sur les différents problèmes rencontrés,
- Ardèche Drôme Numérique souhaite installer la fibre optique dans chaque maison d'ici 2025. La CDC n'ayant pas cette compétence, ce serait à la charge de la commune pour un montant de 41 000 € chaque année, pendant 4 ans, afin d'obtenir cette montée en débit (en attente),
- Une visite de contrôle avec analyse sera effectuée à la station d'épuration le 7 Juin par le Département,
- Préfecture : La commission de sécurité doit effectuer une visite à la salle polyculturelle, (visite tous les 5 ans pour un bâtiment de catégorie 4),
- L'INSEE nous adresse le comptage du dernier recensement. Les chiffres définitifs seront publiés au 1^{er} Janvier 2023.

Travaux :

- 11 places de parking ont été matérialisées sur la route, pour la sortie de l'école publique,
- Etat des lieux de différents problèmes sur la voirie (Font de Gaspard, aqueduc les Molières),
- Travaux de voirie, goudronnage route de Bessas par l'entreprise SATP, financés par le Conseil Départemental,
- Tout-à-l'égout haut du village, lors des travaux de DELTA-ELEC, il y a eu un affaissement et il faut régulièrement déboucher le réseau,
- Un alignement de voirie à Lavabre a été réalisé, parcelle B 340, en bordure de voie communale,
- Le nuancier des façades utilisé depuis de nombreuses années est à réviser,
- Adressage : les panneaux sont en cours de livraison, la pose devrait se faire courant juin, le certificat d'adressage suivra, fin juin, début juillet.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/06/2022 à 18h30

Etaient présents : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DUCROS Adeline, GODET Cécile, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, ZAMORA Julie. **Secrétaire de séance :** MOLLARD David

Absentes excusées : DELAUZUN Corinne donne pouvoir à CHAMPETIER Christophe, FAIVRE Catherine donne pouvoir à CHAMPETIER Robert, GARCIA Malorie donne pouvoir à Adeline DUCROS. **Absent :** VEZON Gérald

1°) Création d'un emploi permanent – 25h00 / ATSEM

Concernant la situation de Mme CHAMPETIER Marie-Christine, dans un premier temps et compte tenu de son contrat actuel il est impossible de passer son contrat à 25h, ayant un contrat à 22h sur 3 ans. Il est nécessaire de créer un poste à 25h, puis après avis du comité technique, il faudra supprimer le poste de 22h. *Délibération votée à l'unanimité*

2°) Création d'un emploi permanent – 24h00 / Ménage, école, bâtiments communaux

Suite au départ de 2 personnels communaux, il est nécessaire de créer un contrat de 24h par semaine annualisées (sur 4 jours lundi mardi jeudi vendredi) Entretien des bâtiments communaux, garderie extra scolaire et assistance aux enseignantes.

Profil du poste : CAP petite enfance avec à minima une expérience d'ATSEM. *Délibération votée à l'unanimité*

3°) Création d'un emploi permanent – 28h00 / Espaces verts, conduite d'engins, bâtiments communaux

Suite à un départ en retraite, il est nécessaire de créer un emploi de 28h00 sur 4 jours.

Entretien des bâtiments communaux, espaces verts, conduite d'engins, STEP, petits travaux de maçonnerie.

Délibération votée à l'unanimité

4°) Validation et dénomination des rues et voies communales

M. David MOLLARD, adjoint en charge de l'adressage, présente le dossier définitif contenant l'ensemble des dénominations des voies et rues. Les certificats d'adressage et numéros seront remis en boîte aux lettres par les conseillers, une fois les adresses intégrées dans la base adresse nationale. *Délibération votée à l'unanimité*

5°) Prix de la cantine et de la garderie pour la trésorerie de St Privat des Vieux

Le prix de la cantine est à ce jour de 3,10€ par repas. Le fournisseur nous annonce une augmentation.

M. le Maire propose de fixer le prix du repas à 3.30€ et de maintenir la tarification de la garderie à 1€ par jour

Délibération votée à l'unanimité

6°) Réponse au tribunal administratif – Dossier ROCHETTE

Il avait été décidé lors du conseil municipal du 24 mars 2022 de rester sur les positions de la précédente équipe municipale, de ne pas réviser le PLU. Présentation de la requête reçue au tribunal administratif le 30/05/2022 et transmise en mairie de 31/05/2022 et reçue le 01/06/2022 en mairie. Présentation par le maire de l'ensemble des pièces portées au dossier et la réponse qui va être faite.

Suite aux pièces connues, aux diverses délibérations, Monsieur le Maire propose de confirmer les intentions du conseil, de maintenir la décision de 2016 de ne pas réviser le PLU en y ajoutant la notion de ne pas souhaiter le modifier, par une nouvelle délibération.

Délibération votée à l'unanimité

7°) Questions diverses

Travaux :

- Ecole : l'entreprise Reynouard est en train de réaliser la plateforme afin de recevoir la nouvelle construction.
- Adressage : l'entreprise est en train de réaliser la pose des panneaux de voies et rues.
- Enfouissement La Rivière : l'entreprise en charge de la dépose des fils France Télécom a demandé une prolongation jusqu'au 22 juillet.
- SDE 07 : Extension au bénéfice de la parcelle B 948, Les Felgères.
- STEP : il faut changer le panier qui recueille les lingettes qui arrivent de plus en plus nombreuses à la station d'épuration.

Courriers :

- M. MAISONNEUVE : concernant l'avaloir des eaux pluviales suite aux travaux avec le Département. Ce courrier est transmis au maître d'œuvre ayant réalisé les travaux.
- Tribunal Administratif - dossier BARET Frédéric : le dossier est complet et va être prochainement instruit.
- M. ABRIC signale des branches dangereuses au quartier la Lauze (des muriers dépassent sur le chemin communal).
- Tribunal de Privas : le vol au local technique de l'an dernier est classé sans suite.
- La Région nous informe que le projet de création de l'école avec cantine et garderie sera positionné dans un dispositif en cours de mise en place sur le territoire ardéchois ; une subvention devrait donc nous être accordée, le pourcentage reste à déterminer.
- CDC de Cèze Cévennes verse comme chaque année, la somme de 300 € au bénéfice de la bibliothèque.
- Invitation Assemblée Générale de la Société Coopérative « vignerons des Cruzières » le 28 Juin.
- Arrêté de subvention pour la construction d'une école, garderie et cantine : * la Préfecture à hauteur de 310 174€ programme DSIL. * Département à hauteur de 100 000€ programme Pass'Territoires.

Infos :

- Les élus peuvent bénéficier d'un compte personnel de formation « élu ».
- Abordé à la demande d'un conseiller : chemin de Gazagnes au Cros (ouvert ou fermé : M. MANIFACIER, chargé d'opération pour le département en charge des voies communales, va faire une réponse écrite).
- Assistante maternelle : une nouvelle assistante maternelle est installée quartier La Rivière.
- Les offres d'emplois seront publiées sur Lou cant de l'aubo, Panneau Pocket et Facebook de la commune.

Intervention de la présidente et du trésorier des Joyeux Marcassins sur la journée « fête du village » qui s'est achevée dans la confusion avec des bagarres sur la place et dans les rues du village. Demande faite auprès de la gendarmerie de venir faire des « rondes » lors des manifestations à venir. L'association sollicite auprès de la Mairie un appui par courrier pour cette demande. Ils étudient la solution de prendre un service de sécurité lors de prochaines manifestations.